

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 11 décembre 2012

PROCES-VERBAL

La séance est ouverte à 20h15 par Mme Isabelle Despland, Présidente du Conseil qui souhaite la bienvenue aux conseillères et conseillers, à la secrétaire, au Syndic et aux Municipaux tous présents, à M. Lanthemann, aux huissières, aux journalistes et au public.

Elle espère que chacune et chacun trouve une place privilégiée au sein du Conseil et que chacun puisse intervenir à chaque discussion pour susciter le débat ou pour demander des compléments d'information. L'atmosphère souhaitée est celui de l'harmonie et du respect entre les droits et devoirs que sont les nôtres.

Point 1 Statutaire

L'appel fait par la secrétaire montre la présence de 36 conseillères et conseillers, 8 excusés et 1 absent. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Madame Despland lit la lettre de démission de M. Jean-Luc Fontannaz de sa fonction de conseiller qui a été élu à la Municipalité. Elle assermente Mme Monique Schafroth selon l'article 5 du règlement du Conseil Communal.

La lecture de l'ordre du jour n'étant pas demandée, Mme Despland ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, les membres du conseil acceptent l'ordre du jour à mains levées à l'unanimité.

La lecture du procès-verbal de la séance du 1^{er} novembre 2012 est faite par la secrétaire, Mme Céline Käser. Mme Despland remercie la secrétaire pour sa lecture et sa rédaction. Suite à cette lecture, la discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est accepté à mains levées à une large majorité.

Mme Despland informe qu'un courrier est parvenu au bureau du Conseil communal. Il s'agit d'une lettre ouverte aux législatifs communaux vaudois rédigée par M. Piguet, président de la commission des finances de la commune de Payerne. Ce courrier invite à refuser les chiffres de la péréquation, de la facture sociale et de la réforme policière dans le cadre de l'examen du budget. Bien que les préoccupations soient partagées, M. Eric Hostettler propose d'accuser réception en précisant que la voie la plus efficiente est une intervention des exécutifs communaux auprès de l'Union des communes vaudoises (UCV). Sa proposition est acceptée à une large majorité (30 voix pour, 3 contres et 3 abstentions).

Point 2 Préavis 08/2012 : Budget 2013

La lecture du préavis n'étant pas demandée, M. Cédric Böhlen, rapporteur de la commission des finances vient lire son rapport.

M. Nicolas prend la parole pour nous informer que la Municipalité propose un budget calculé au plus juste en tenant compte de l'augmentation des charges courantes.

Mme Vantalon demande la signification de l'imputation interne CAD de la page 8 (poste 320 Forêts et Pâturages). M. Nicolas explique qu'il s'agit du montant total correspondant à l'utilisation du chauffage à distance pour les bâtiments communaux.

Mme Vantalon demande si la commune se facture pour Fr. 70'000.- de bois.

M. Lanthemann confirme que la commune utilise pour Fr. 70'000.- de bois annuellement.

Mme Vantalon constate une augmentation de Fr. 30'000.- dans le poste "430 Routes" avec la création du compte déneigement (page 14). Elle remarque également une augmentation de Fr. 25'000.- dans le poste "440 Parcs, Promenades et Cimetière" avec la création du compte Compost domaine public (page 15). Elle demande des explications sur ces chiffres. Suite à la demande des conseillers, M. Bapst a scindé le compte 314.01 qui correspondait à l'entretien des routes, déneigement, etc. en deux comptes distincts : 314.01 Entretien des routes et 314.02 Déneigement. Pour établir son budget 2013, M. Bapst a décidé de conserver le montant de Fr. 200'000.- pour l'entretien des routes et de budgétiser un montant de Fr. 30'000.- pour le déneigement. Il confirme ainsi que le poste "430 Routes" est augmenté de Fr. 30'000.-. Mme Dumauthioz répond en expliquant que le compost du domaine public doit maintenant être inscrit sous le poste "440 Parcs, Promenades, Cimetière". Le montant de Fr. 25'000.- a été prélevé de Fr. 5'000.- du poste 318.81 Incinération des ordures et de Fr. 20'000.- du poste 318.85 Compost des ménages. Le montant total du budget n'a de ce fait pas bougé.

M. Gruaz demande si le compte 435.11 Ventes énergie (page 22) correspond à l'énergie fabriquée par la turbine des Belles Fontaines. M. Nicolas répond par l'affirmative.

M. Gruaz s'interroge sur le compte 381.00 Attribution aux financements spéciaux (page 23). M. Lanthemann rappelle l'explication donnée dans les comptes 2011 (page 3). L'excédant de charges provenant de l'extension du réseau de chauffage à distance en direction du quartier de La Ville a été activé au bilan sous le compte 481.00 Avance aux financements spéciaux. Actuellement, les recettes étant plus importantes que les charges, un compte d'amortissement 381.00 Attribution aux financements spéciaux est créé. Ce fonctionnement est dû selon le principe de recettes affectées.

M. Gruaz souhaite également connaître les raisons des cotisations Arcam (compte 319.00 - page 23) ainsi que des frais d'honoraires et prestations de service (compte 318.00 - page 23). M. Nicolas précise que les cotisations résultent d'un emprunt demandé auprès de l'Arcam et que les honoraires et prestations de services correspondent à l'entretien et le dépannage 7j/7 du CAD.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote :

- le dit préavis est accepté à une large majorité (35 voix pour et 1 abstention).

Point 3 Postulat : « Pour étudier la possibilité de sécuriser le passage pour piétons de la route du Mollendruz »

Mme Despland se réfère à l'article 58 du règlement du conseil communal pour expliquer la fonction et la procédure du postulat. Elle précise qu'en premier lieu, c'est une invitation à la Municipalité d'analyser la demande du postulant.

M. Genoud vient lire son postulat.

M. Bapst nous informe avoir relu les études concernant la sécurité du village déjà entreprises jusqu'à ce jour. Ne sachant pas en quelle année ces études ont été faites, M. Genoud rappelle toutefois que le trafic routier est en constante augmentation. Il ajoute que l'investissement pour un radar se rembourse intégralement avec les amendes. En exemple, il communique les chiffres de 2008 de la commune de Mézières.

M. Rouiller intervient pour communiquer que le délai du remboursement d'un radar est plus long que celui annoncé par M. Genoud. En effet, un radar tel que celui dernièrement installé dans la commune d'Echallens - est financé à 50% des amendes payables à 90 jours.

Mme Despland rappelle que le débat de ce soir se centre uniquement sur l'approbation ou le refus du traitement du postulat par la Municipalité et non pas sur les choix sécuritaires du passage pour piétons de la route du Mollendruz.

M. Cloux appuie le postulat tout en précisant que la pose d'un radar n'est pas forcément la solution optimale.

M. Jürg Hostettler confirme la dangerosité de ce passage à piétons qu'il emprunte quotidiennement. Il propose d'y améliorer l'éclairage. De son avis, l'installation de feux serait plus adéquate, ce d'autant plus qu'ils se verraient de nuit. Il souhaite qu'une information soit donnée aux enfants pour qu'ils respectent ce passage. Afin d'éviter que les enfants coupent par le virage ou traversent hors de ce passage à piétons, M. Hostettler propose la pose de barrière.

Mme Vantalou intervient pour transmettre que ce problème de sécurité des piétons est déjà abordé depuis une quinzaine d'années. Elle pense qu'en autorisant la construction d'un quartier de villas qui engendre l'accueil de nombreuses familles, il est de la responsabilité de la commune de sécuriser les accès au village. Elle suggère à la Municipalité de collaborer avec le bpa - centre suisse de compétences pour la prévention des accidents. Naturellement, elle soutient le postulat.

M. Gruaz remercie M. Genoud pour son postulat. Il précise qu'il est déjà intervenu à plusieurs reprises au sein du Conseil pour demander à la Municipalité de trouver des solutions pour ralentir le trafic. Il souhaite vivement que la Municipalité agisse par ordre de priorité avant un accident grave. Lorsque le plan de zones datant des années 80 a été élaboré, une commission pour la sécurité routière avait été nommée mais rien n'avait été fait.

Mme Donzé soutient le postulat. Elle préférerait l'étude de feux ou de ralentisseurs plutôt qu'un radar.

M. Gruaz cite les statistiques de la bpa pour nous avertir que le risque qu'un accident soit mortel s'élève à 70% pour un véhicule roulant à 50 km/h. Ce risque s'abaisse à 10% si ce même véhicule roule à 30 km/h.

Mme Arber conteste les dires de M. Gruaz lorsqu'il exprime que la Municipalité n'a rien entrepris dans le dossier de la sécurité du village. Elle énumère notamment la création de la zone 30km/h et celle du trottoir sur la route En Chabiez.

M. Gruaz admet que la zone 30km/h est nouvelle. Il rappelle toutefois que la limite

des 30km/h n'est pas respectée et propose la pose de chicanes pour ralentir le trafic de cette zone.

M. Eric Hostettler confirme que les difficultés majeures de la sécurité routière se trouvent aux extrémités du village (côté gare et route du Mollendruz). Néanmoins pour pallier à cette problématique, des coûts énormes devront être investis. Il propose de se focaliser sur le postulat de M. Genoud qui demande une solution rapide pour sécuriser le passage à piétons.

M. Matti estime que la commune de L'Isle est suffisamment riche pour imaginer une route de contournement du village.

M. Chollet intervient pour rappeler que le débat de ce soir ne doit se faire que sur l'acceptation d'entrée en matière dudit postulat ou pas.

M. Freymond propose l'installation d'un feu qui serait déclenché par le piéton qui voudrait traverser. Il propose également la mise en place d'un feu clignotant orange qui informe les conducteurs de la présence d'écoliers comme celui de La Chaux.

Mme Donzé pense qu'une réponse claire et dans un délai court de la part de la Municipalité est attendue.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote :

Les conseillères et conseillers acceptent le postulat en invitant la Municipalité à étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition et à dresser un rapport (33 voix pour et 3 abstentions).

Point 4 **Etats des lieux et bilans financiers des travaux en cours**

- CAD : M. Nicolas informe avoir réglé une facture de Fr. 14'000.-.
- Préavis CAD : M. Nicolas confirme qu'il sera présenté au prochain Conseil
- Châtel : M. Bapst étudie avec l'architecte une nouvelle facture liée à la rénovation de Châtel.
- Electroménagers : M. Bapst communique plusieurs achats d'électroménagers (abri PC, grande salle, bâtiments du centre villageois et de la poste).
- Barrage souterrain : Mme Arber annonce que les coûts financiers de ce projet sont dans la lignée du préavis 12/2003 voté par le Conseil. L'eau y coule depuis lundi 10 décembre à un débit de 360 lt/minute en moyenne. Elle invite les membres du Conseil à visiter le chantier.
- Facture Châtel : M. Baudat demande à connaître le montant de la facture. M. Bapst répond qu'elle est d'environ Fr.16'000.-.

Point 5 **Communications du Bureau**

- Dates des conseils communaux 2013 :
Jeudi 21 mars, Mercredi 12 juin, Mardi 29 octobre et Mardi 10 décembre.
- Le bureau du conseil communal a reçu un nouveau PC et un disque dur externe. L'objectif 2013 sera d'améliorer la rapidité de la connexion internet.
- La rétribution des membres des commissions et du bureau sera distribuée à domicile.
- Les votations pour l'élection complémentaire de la Municipalité seront sous la responsabilité de M. Daniel Pasche Vice-Président.
- Le bureau souhaite de Bonnes Fêtes de fin d'année à toutes et à tous.

Point 6 Communications de la Municipalité

- Le Noël du village se déroulera le mercredi 19 décembre 2012 dès 18h30 au Château. Une visite du Père Noël, une soupe au pois et le verre de l'amitié sont au programme.
- Les résultats des votations du 16 décembre 2012 seront annoncés à 13h au Grand Salon du Château.
- Au nom de la Municipalité, M. Nicolas remercie et félicite Mme Dumauthioz pour son engagement et son excellent travail. Il lui souhaite une bonne continuation.
- M. Nicolas souhaite la bienvenue à M. Jean-Luc Fontannaz qui a déjà pris ses fonctions dès le 3 décembre 2012.
- Un membre de Valorsa sera présent le samedi 15 décembre 2012 à la déchèterie pour une information sur la gestion du tri des déchets.
- La Municipalité souhaite de Bonnes Fêtes de fin d'année à toutes et à tous.

Point 7 Propositions individuelles

Cartes journalières CFF

M. Gruaz s'interroge sur l'avancement de ce dossier. M. Nicolas lui répond qu'il n'a pas encore été traité.

Terrain de foot

Les vestiaires et la buvette du foot étant tellement vétustes pour accueillir les 260 juniors du FC Veyron-Venoge, M. Cloux aimerait savoir si la Municipalité compte présenter un nouveau préavis avant l'été 2013. M. Bapst répond que le premier projet a dû être abandonné. Les nouvelles contraintes annoncent des transformations financièrement plus lourdes. Actuellement, le dossier se trouve au Service du développement territorial (SDT) pour régler la question de la partie du terrain non cadastrée. MM. Bapst et Cloux prennent rendez-vous pour un état des lieux.

PGA : plan général d'affectation

- M. Matti aimerait savoir si le plan général d'affectation est finalisé.
- M. Nicolas répond que le dossier est entre les mains des 14 services de l'Etat de Vaud. Il a été envoyé il y a déjà deux mois mais un délai de réponse de six mois est à prévoir.
- M. Matti souhaite la nomination d'une commission de l'urbanisme qui serait chargée de suivre l'évolution des projets de la Municipalité.
- M. Nicolas est favorable à cette demande.
- Le bureau du Conseil communal se renseigne sur la marche à suivre et le cahier des charges des commissions d'urbanisme des villages avoisinants et une réponse sera donnée au prochain Conseil.
- M. Gruaz demande si la proposition de M. Matti équivaut aux commissions nommées pour le plan de zone.

- Mme Arber demande si le souhait de M. Matti concerne l'urbanisme ou uniquement le PGA.
- M. Matti confirme qu'il souhaite une commission pour le PGA mais pourquoi pas aussi pour l'urbanisme.
- M. Nicolas précise que le travail de la commission pourrait commencer une fois le dossier retourné.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente, Isabelle Despland, remercie l'assemblée. La séance est levée à 22h15.

Bureau du Conseil Communal

La Présidente



Isabelle Despland



La Secrétaire



Céline Käser